



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

CCJ-190128

Le 28 janvier 2019

à 13 h 30

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-190128



PRÉSENCES

Membres

Jacques Paul Couturier
 Edith Doucet
 Mathieu Lang
 Samuel LeBreton
 Josée Rioux-Walker

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robichaud, vice-recteur à
 l'administration et aux ressources humaines
 (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et
 à la recherche

PERSONNES EXCUSÉES :

Camille Morais-Savoie et Jean-François Thibault

PERSONNE ABSENTE :

Keith Coughlan

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-181002.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	2
6. CRÉATION DE LA MINEURE EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE	2
7. CRÉATION DE LA MINEURE EN SOCIOLINGUISTIQUE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN SOCIOLINGUISTIQUE.....	3
8. CRÉATION DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES	4
9. CRÉATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS ARTS (SCIENCES SOCIALES)	5
10. AFFAIRES NOUVELLES.....	5
11. PROCHAINE RÉUNION	6
12. CLÔTURE.....	6
DOCUMENT A - Correspondance de P. Fortin – Demande d’offrir la première année des programmes spécialisés en éducation (Programmes de 2 ans)..	7
DOCUMENT B - Note du Secrétariat général.....	10

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Comité conjoint de la planification constate l'absence du président. Le Comité demande à la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet, de présider la réunion. Celle-ci accepte.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 40.

2. CORRESPONDANCE

Lettre de Pierrette Fortin, doyenne des Études au Campus d'Edmundston, à Keith Coughlan, président du Comité conjoint de la planification, datée du 14 janvier 2019 et ayant comme objet : Demande d'offrir la première année des programmes spécialisés en éducation (programmes de 2 ans).

Le Comité conjoint de la planification examine la correspondance et demande au président du Comité des programmes (André Samson) d'obtenir un avis dudit Comité sur les questions soulevées dans la correspondance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-190128

Samuel Lanteigne, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-181002

R : 02-CCJ-190128

Mathieu Lang, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-181002 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**5.1 Autres**

Aucun point n'est soulevé.

6. CRÉATION DE LA MINEURE EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en création littéraire et le projet de création du Certificat en création littéraire.

Ces nouveaux projets visent à donner à l'étudiante et à l'étudiant une expérience d'écriture soutenue dans des genres variés, des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine, des techniques d'écriture permettant d'alimenter la création, des connaissances sur le milieu littéraire acadien et des stratégies pour envisager une éventuelle publication. La Mineure comme le Certificat compte 24 crédits, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

6. CRÉATION DE LA MINEURE EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE (suite)

Le Comité conjoint de la planification note que *LITT4510 Projet de création* est un nouveau cours qui est propre aux projets. L'offre de ce cours occasionnerait des coûts d'encadrement, coûts que le Comité considère plutôt minimales dans l'ensemble.

Le Comité note que le Certificat serait offert par la Formation continue.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 03-CCJ-190128

Samuel LeBreton, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en création littéraire. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CCJ-190128

Mathieu Lang, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Certificat en création littéraire. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7. CRÉATION DE LA MINEURE EN SOCIOLINGUISTIQUE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN SOCIOLINGUISTIQUE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en sociolinguistique et le projet de création du Certificat en sociolinguistique.

Les deux projets visent à regrouper en une seule structure des cours qui traitent des phénomènes langagiers et linguistiques à partir d'une perspective sociale qui rendent compte des multiples et complexes interrelations entre la langue et la société. La sociolinguistique constitue une force du corps professoral du secteur linguistique de l'Université de Moncton, tant au niveau de ses champs de spécialisation que de ses intérêts de recherche. Il s'agit de consolider cette force en la rendant plus visible et dynamique au niveau de l'enseignement tout en favorisant l'un des axes prioritaires de la Faculté et de l'Université, à savoir les études acadiennes et minoritaires, pour lequel la sociolinguistique constitue un pôle de rayonnement.

Ces projets ont pour objectifs de procurer aux étudiantes et étudiants les connaissances scientifiques nécessaires pour saisir ces réalités : notions théoriques, concepts et méthodes. De plus, ils cherchent à les doter de compétences pour agir sur celles-ci.

La Mineure et le Certificat comptent 24 crédits, dont 9 crédits obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Le Comité conjoint de la planification note qu'il n'y a aucun coût additionnel pour les deux projets de création.

Les propositions à la page suivante sont mises aux voix.

7. CRÉATION DE LA MINEURE EN SOCIOLINGUISTIQUE ET DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN SOCIOLINGUISTIQUE (suite)

R : 05-CCJ-190128

Josée Rioux-Walker, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en sociolinguistique. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CCJ-190128

Mathieu Lang, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Certificat en sociolinguistique. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8. CRÉATION DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Doctorat en sciences physiques (Ph. D.). Il indique qu'il s'agirait du 8^e programme de doctorat offert à l'Université de Moncton. Ce nouveau programme vise à former des chercheuses et chercheurs de haut niveau qui deviendraient des chefs de file dans les domaines associés. En raison des forces vives à l'Université, cette formation doctorale regroupe principalement deux thématiques : l'optique et les matériaux. Le vice-recteur indique que le programme s'inscrit dans le projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton.

Ce programme serait offert par l'ensemble des membres du corps professoral du Département de physique et d'astronomie au Campus de Moncton, mais inclurait aussi des membres des corps professoraux du Département de chimie et biochimie de Moncton et du Secteur des sciences du Campus de Shippagan.

Le programme compte 98 crédits, dont 80 crédits de thèse. La durée normale du programme est de trois ans.

Parmi les besoins les plus importants associés à la création du programme, on note l'ajout de ressources professorales. L'ajout d'une ressource professorale à temps plein s'avère nécessaire. Il y a également des coûts prévus pour l'achat de revues scientifiques et des coûts pour la rénovation pendant la première année.

Le Comité note que le Département de physique et d'astronomie jouit d'une réputation enviable telle qu'exprimée dans le rapport d'évaluation externe de Daniel Labrie de la Dalhousie University.

Les points suivants sont soulevés :

- Un membre plaide en faveur de l'ajout d'un poste régulier de professeure ou professeur.
- Le Comité reconnaît l'importance du programme pour la recherche.
- Le tableau 3 dans l'Annexe A n'indique pas le coût des bourses offertes aux étudiantes et étudiants inscrits au programme.

Le Comité discute de l'Annexe A et constate qu'il s'agit d'un formulaire type. Une réflexion s'impose sur la façon de présenter l'information. Un membre demande si

8. CRÉATION DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES PHYSIQUES (suite)

l'Université doit commencer à évaluer le retour sur l'investissement pour ses programmes.

Le Comité discute du titre du programme. Le Comité s'entend sur le choix puisqu'il pourrait intéresser les étudiantes et étudiants en physique, astrophysique, ingénierie et chimie.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 07-CCJ-190128

Josée Rioux-Walker, appuyée par Jacques Paul Couturier, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Doctorat en sciences physiques. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9. CRÉATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS ARTS (SCIENCES SOCIALES)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Maîtrise ès arts (sciences sociales). Il rappelle que ce projet figure sur la liste des programmes à développer du projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton. Le nouvelle Maîtrise, de nature multidisciplinaire, compte 45 crédits, dont 15 crédits de scolarité et 30 crédits de thèse. Il indique que tous les cours sont obligatoires.

Le programme de Maîtrise ès arts (sciences sociales) vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation approfondie orientée vers l'acquisition de connaissances théoriques et méthodologiques liées à la recherche en sciences sociales. Le programme de deux ans à temps complet a comme principale finalité de permettre à l'étudiante et à l'étudiant de développer son autonomie intellectuelle, ses compétences analytiques et sa pensée critique afin qu'elle ou il puisse concevoir et produire une recherche en sciences sociales. Le programme compte trois axes : (1) Communautés, innovation et participation, (2) Espaces, territoires et gouvernance et (3) Minorités, mobilité et identité.

Le vice-recteur indique qu'une évaluation externe a été préparée et recommande la création du programme. Au niveau des coûts, aucune ressource professorale n'est demandée.

Le Comité soulève les points suivants :

- Quelle serait la contribution des campus de l'Université dans la méthode de prestation ou les collaborations?
- Le montant pour les bourses n'est pas indiqué dans l'Annexe A.

À la lecture du dossier, le Comité est d'avis qu'il y a un impact sur les ressources professorales régulières. Celles-ci seront redirigées vers la Maîtrise au détriment des programmes du premier cycle. Il y a lieu de bien évaluer cet impact sur le personnel enseignant et la qualité des programmes du premier cycle.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales (FASS)

10. AFFAIRES NOUVELLES

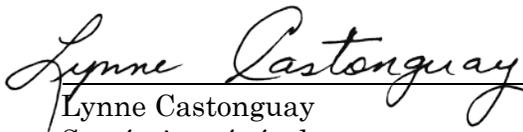
Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion (extraordinaire) aura lieu le lundi 11 février 2019 à 13 h 30.

12. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 30.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale